

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 25/05/2022**  
**Compte-rendu**

**CR-CM N° 22-04 DU 25/05/2022**

Présents : Mmes Gros, Hitier, Morand, Pellat.

Mrs Guigues, Lafumas, Laurand, Satre, Thivolle.

Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Madame Sophie HITIER.

Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Hervé GUIGUES.

Monsieur Manuel TELMON donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.

Monsieur Sébastien GOYET est excusé

Madame Jostane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Point sur les projets en cours et vie communale**

**Local communal Rue E. Romanet :**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, avec Monsieur THIVOLLE, la kinésithérapeute qui souhaite installer son cabinet dans ce local. La commune va prendre en charge la réalisation des travaux nécessaires à cette installation. Il s'agit maintenant de s'entendre sur un engagement de cette professionnelle à effectivement s'installer lorsque les travaux seront terminés, le montant du loyer est aussi à fixer. Monsieur le Maire émet des suggestions qui sont partagées par l'assemblée, la réflexion va se poursuivre. Le cabinet d'architecte en charge du projet d'aménagement, présentera son travail finalisé le 2 juin.

**Voirie :**

Monsieur Henri THIVOLLE fait part de son regret de constater que des demandes de travaux de voirie de la compétence d'EBER, sont en attente depuis trop longtemps (Chemin de la Sanne, Route de Terrebase, Route des Baudes). Malgré ses interventions, la situation n'évolue pas. Monsieur THIVOLLE demande à nouveau un rendez-vous avec Monsieur QUET responsable voirie

**PLU :**

Monsieur le Maire informe que le travail se poursuit afin de finaliser le PLU d'ici fin juin. Le 26 avril, Monsieur le Maire et les adjoints ont avancé sur l'étude de l'OAP « Les Aires » avec le cabinet Salerno et le cabinet Folia. Une nouvelle rencontre avec le cabinet Salerno aura

lieu le 2 juin, il doit présenter l'aboutissement du projet d'aménagement sur l'OAP « les Aires » qui sera intégré au PLU. A la suite de quoi, la Mairie prévoit une présentation de cette OAP à tous les propriétaires fonciers concernés par cet aménagement d'ensemble. Le cabinet Folia a apporté quelques modifications à la carte de Zonage en tenant compte de remarques émises et de la carte des aléas.

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier avec une pétition signée par plusieurs habitants de la commune qui contestent « l'appropriation » d'un chemin communal par un agriculteur, ce qui ne permet plus l'accès aux marcheurs, cavaliers...L'agriculteur a été plusieurs fois interpellé sur le sujet par les élus afin qu'il libère le passage sur ce chemin. Il a oralement pris un engagement qui, à ce jour, n'a pas été tenu.

Monsieur le Maire relate un fait divers sur la commune, une habitante a été suivie en voiture jusqu'à son domicile où elle a été agressée pour lui voler son véhicule. Son sang-froid et sa réactivité ont alerté le voisinage qui a pu mettre en fuite les auteurs. L'intervention de la gendarmerie et la surveillance mise en place ont permis d'identifier les auteurs.

### **3. Délibération relative à la signature d'une convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées sur le Système National d'Enregistrement (SNE). Les services utilisateurs du SNE comme les communes doivent avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, rappelant les droits et devoirs de chacun et donnant accès au SNE en consultation.

Les conventions de 2015 doivent être renouvelées aujourd'hui pour continuer à avoir accès au SNE.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et souligne que l'enregistrement des demandes de logement social sur la commune de Ville sous Anjou, sera réalisé par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, cosignataire de la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant cette délibération.

**Approuvée à l'unanimité**

### **4. Délibération relative à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de 23 heures suite à un départ à la retraite**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 23 heures, en raison du départ à la retraite de l'agent concerné, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 mars 2022,

Monsieur le Maire propose la suppression de ce poste et propose de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant cette délibération.

**Approuvée à l'unanimité**

### **5. Délibération relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en prévision d'opérations d'investissement qui pourraient débiter en 2022, il convient de créer les opérations suivantes et d'affecter les crédits correspondants en section investissement au budget primitif 2022 :

#### **Diminutions de crédits :**

D-2313 128 : Vieille église-Patrimoine : 100 000,00 €

D-2313 154 : Extension locaux techniques : 10 000,00 €

D-2313 155 : Réhabilitation ancienne école : 20 000,00 €

D-2313 157 : Amélioration groupe scolaire : 10 000,00 €

**Total D-2313 : Immos en cours-constructions :140 000,00 €**

#### **Augmentations de crédits :**

D-2313 160 : Ancienne poste : 100 000,00 €

D-2313-161 : Chauffage église : 30 000,00 €

D-2313-162 : Eclairage public Rue E. Romanet : 10 000,00 €

**Total D-2313 : Immos en cours-constructions :140 000,00 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant cette délibération.

**Approuvée à l'unanimité**

### **6. Délibération relative au règlement intérieur du City Stade**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens, il convient de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation du City Stade de Ville sous Anjou.

Monsieur le Maire donne lecture et commente ce règlement qui organise et régleme l'utilisation de l'espace public « City Stade » de Ville sous Anjou. Il précise que ce règlement intérieur sera applicable dès son affichage. Il sera déposé à la Brigade de Gendarmerie de Roussillon chargée de son application.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant cette délibération.

**Approuvée à l'unanimité**

### **7. Délibération relative au règlement intérieur de l'Aire de jeux**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens il convient de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation de la nouvelle Aire de jeux de Ville sous Anjou.

Monsieur le Maire donne lecture et commente ce règlement qui organise et régleme l'utilisation de l'espace public « Aire de jeux » de Ville sous Anjou. Il précise que ce règlement intérieur sera applicable dès son affichage. Il sera déposé à la Brigade de Gendarmerie de Roussillon chargée de son application.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant cette délibération.

**Approuvée à l'unanimité**

## **8. Questions diverses**

### **Secrétariat de mairie**

Monseigneur le Maire explique que le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie n'a pas encore abouti. La Communauté de Communes EBER met à notre disposition une secrétaire un jour et demi par semaine pour la comptabilité et une autre personne est présente deux demi-journées par semaine, ce qui permet de maintenir l'ouverture habituelle au public.

### **A l'école**

Madame Jostiane PELLAT informe que :

- Le dernier conseil d'école de l'année scolaire est prévu le jeudi 16 juin.
- Une nouvelle personne a été recrutée pour assurer le remplacement de Justine MICHEL, agent à l'école, lors de ses 6 jours de formation en juin.
- Une délibération sera présentée pour la prochaine séance du Conseil Municipal afin de réviser les tarifs des temps périscolaires pour la prochaine rentrée.

### **Le Centre Social « Les 4 vents »**

Madame Jostiane PELLAT informe que :

- L'assemblée générale du CS4V aura lieu le 31 mai à 20h à la salle des fêtes d'Assieu, les conseillers municipaux des 4 villages sont cordialement invités
- Le comité de pilotage du Conseil d'enfants intercommunal poursuit la préparation de ce projet en collaboration avec les écoles des 4 villages
- Le comité de rédaction qui travaille sur la nouvelle mouture du bulletin « Intervillages » se réunit régulièrement et le bulletin sera prêt pour octobre

### **Informations diverses**

Madame Jostiane PELLAT donne les informations suivantes :

- Il y a environ un an, EBER lançait une action "Projet de Territoire" qui à terme doit définir les grandes orientations de la Communauté de Communes pour les prochaines années. Le principe est de faire évoluer le territoire avec et pour ses habitants et améliorer leur quotidien. A l'époque EBER a encouragé les habitants du territoire à répondre à un questionnaire en ligne (information relayée sur le site de la commune) afin de connaître leur avis sur le territoire de demain. Après un travail confié à un cabinet, une synthèse de la "photo de notre territoire" a été réalisée. Des volontaires élus, habitants, professionnels, ont travaillé sur des thèmes en ateliers pour dégager les grands axes d'orientation, ce document a été présenté aux élus, à des professionnels du territoire le 25 avril dernier. Tous les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des différents documents.
- Le Programme de Réussite Educative (PRE) permet de construire un parcours individualisé pour des enfants de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial, l'objectif étant l'épanouissement de l'enfant dans sa globalité. Depuis 2017, le PRE est opérant sur les quartiers Politiques de la Ville. La Communauté de Communes souhaiterait élargir le dispositif à l'ensemble du territoire. Afin de présenter le PRE, des rencontres sont programmées sur l'ensemble du territoire. Pour les communes d'Assieu, La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu et Ville sous Anjou, la réunion aura lieu au Centre Social Les 4 Vents, jeudi 30 juin de 18h à 19h30. Les maires, les élus en charge des questions d'éducation, d'enfance jeunesse, du CCAS.....sont conviés.

- Monsieur Manuel TELMON membre de la « commission numérique » de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône a fait transmettre à tous les conseillers municipaux le compte rendu de la dernière commission.
- Tous les conseillers municipaux qui souhaitent participer à la visite de la centrale nucléaire le 10 août, doivent fournir rapidement une photocopie de leur carte d'identité ou passeport en cours de validité ainsi que leur numéro de sécurité sociale.
- Les conseillers municipaux sont invités à faire part de leurs disponibilités pour l'organisation des permanences au bureau de vote des 12 et 19 juin prochain.
- A l'avenir, les convocations aux séances du Conseil Municipal et réunion communales se feront par mail. Les conseillers souhaitant les recevoir par courrier postal doivent en faire la demande expresse.
- Mesdames Cécile TIMPANO et Ingrid JACQUART remercient l'ensemble de l'équipe municipale pour la réception organisée à leur intention le 8 avril dernier.

Fin de la séance à 23h00

CR CM 22- 04 du 25 mai 2022.

Le Maire,  
Luc SATRE

